

**CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019**
(Article R.914-64 du code de l'éducation)

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms : Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :	Nom de famille : Date de naissance :
I – NOTE pédagogique * (joindre obligatoirement le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection : <small>* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.</small>	
II – ECHELON AU 1er SEPTEMBRE de l'année de promotion (joindre obligatoirement les pièces justificatives) Echelon : Date d'entrée dans l'échelon :	
III – AFFECTATION EN CPGE (joindre obligatoirement l'emploi du temps) Classes : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature

Avis du recteur :